

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

REÇU
20 JUIN 2024
S/P ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 25/2024

Séance du 19 juin 2024 - 9h00

Vote du compte administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 5 juin 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD (visio) et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Le compte administratif 2023 se présente selon la réglementation du plan comptable applicable aux syndicats mixtes d'après l'instruction M14.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Le montant des réalisations s'élève à 1 492 465,59 €, soit 90,39 % des prévisions.

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL : 290 392,91 €, soit 71.81 % des prévisions.

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES : 1 159 543,47 €, réalisation à 99,38 %.

Ces dépenses comprennent :

- 21 agents permanents dont cinq agents à 80% et 2 agents à temps non complet ;
- 3 CDD pour accroissement temporaire d'activité ;
- 1 Contrat d'apprentissage ;
- 1 stagiaire rémunéré sur 6 mois ;
- 5 services civiques.

À noter une atténuation des charges de 21 953,82 € en reversement de la part salariale des tickets-restaurant et des indemnités journalières.

Le montant des subventions perçues ou à percevoir en 2023 s'élève à 1 564 515,31 €. Vous trouverez le détail des subventions en annexe.

Ce qui, pour la partie fonctionnement, donne le résultat suivant :

Chapitre	Libellé	Montant réalisé en €
RECETTES		
013	Atténuation de charges	21 953,82
74	Dotations et participations	1 542 382,74
75	Autres produits de gestion courante	22 132,57
TOTAL		1 586 469,13
DÉPENSES		
011	Charges à caractère général	290 392,91
012	Charges de personnel	1 159 543,47
65	Autres charges de gestion courante	1,42
66	Charges financières	7 769,85
67	Charges exceptionnelles	19 999,99
68	Dotations aux amortissements	14 757,95
TOTAL		1 492 465,59

Résultat de l'exercice 2023 :	94 003,55
Report excédent de fonctionnement cumulé :	- 33 280,58
Résultat de fonctionnement cumulé :	60 722,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

D'un montant de 7 862,22 €, elles sont réalisées à 10,38 % et concernent :

- les remboursements d'emprunts : 1 910,09 €
- l'achat de matériel informatique : 5 763,48 €
- l'achat de mobilier : 188,65 €
- l'achat de divers matériels :

RECETTES

D'un montant de 15 279,35 €, elles sont réalisées à 46% et concernent :

- FCTVA 8 992,70 €
- les amortissements : 14 757,95 €

Ce qui, pour la partie investissement, donne le résultat suivant :

Chapitre	Libellé	Montant réalisé en €
RECETTES		
10222	FCTVA	8 992,70
28	Amortissement des immobilisations	15 279,35
TOTAL		23 750,65

DÉPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 910,09
21	Immobilisations corporelles et incorporelles	5 952,13
TOTAL		7 862,22

Résultat de l'exercice 2023 :	15 888,43
Report excédent d'investissement reporté :	3 054,36
Excédent d'investissement à reporter :	18 942,79

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'adopter le compte administratif 2023.

Nombre de membres :


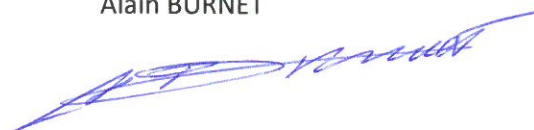
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 13

Votes :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Rémi JUSTINIEN
Président

Le secrétaire de séance
Alain BURNET

REÇU
20 JUIN 2024
S/P ROCHEFORT

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-251710398-2024 _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ _ / _ _ / 2024